



# TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL CONCERNANT L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES. 40<sup>E</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU, JANVIER-FÉVRIER 2022

AMNESTY  
INTERNATIONAL



**Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de 10 millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.**

**La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.**

**Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.**

© Amnesty International 2021

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en 2021 par

Amnesty International Ltd

Peter Benenson House, 1 Easton Street

London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : ASA 57/4499/2021 French

Juillet 2021

Langue d'origine : anglais

**amnesty.org**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL** 

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
SUIVI DE L'EXAMEN PRÉCÉDENT	4
CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS	5
LA SITUATION DES DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN	5
LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE	5
VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES	6
PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	6
ORIENTATION SEXUELLE, IDENTITÉ ET EXPRESSION DE GENRE, ET CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES	6
SOINS DE SANTÉ ADÉQUATS ET MESURES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19	7
CRISE CLIMATIQUE ET DROITS HUMAINS	7
RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN	9
ANNEXE : TABLEAU DES RECOMMANDATIONS DU DERNIER EXAMEN	12
INTRODUCTION	3
SUIVI DE L'EXAMEN PRÉCÉDENT	4
CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS	5
LA SITUATION DES DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN	5
LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE	5
VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES	6
PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	6
ORIENTATION SEXUELLE, IDENTITÉ ET EXPRESSION DE GENRE, ET CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES	6
SOINS DE SANTÉ ADÉQUATS ET MESURES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19	7
CRISE CLIMATIQUE ET DROITS HUMAINS	7
RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN	9
ANNEXE : TABLEAU DES RECOMMANDATIONS DU DERNIER EXAMEN	12

## INTRODUCTION

Ces informations ont été préparées à l'occasion de l'Examen périodique universel (EPU) du Timor-Leste, qui se tiendra en janvier et février 2022. Dans le présent document, Amnesty International évalue la mise en œuvre des recommandations adressées au Timor-Leste lors de son précédent EPU, notamment en relation avec la liberté d'expression et de réunion pacifique, la violence à l'égard des femmes et des filles, les droits des personnes en situation de handicap et des personnes dont l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles diffèrent de la majorité.

Le cadre national relatif aux droits humains est également passé en revue, en particulier sur le plan de l'amélioration de l'accès à la justice et de la protection des droits des témoins et des victimes.

### **TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Amnesty International

En ce qui concerne la situation des droits humains sur le terrain, Amnesty International souhaite attirer l'attention sur la réaction des autorités face à la pandémie de COVID-19 et à la crise climatique, et a émis des recommandations en matière de protection des droits fondamentaux dans ces deux domaines.

## SUIVI DE L'EXAMEN PRÉCÉDENT

Amnesty International salue les mesures positives adoptées par le gouvernement du Timor-Leste afin de mettre en œuvre 146 des 154 recommandations qu'il s'était engagé à suivre lors du dernier EPU<sup>1</sup>.

Le Timor-Leste n'a pas encore tenu l'engagement, pris lors du dernier examen, selon lequel il ratifierait des traités additionnels relatifs aux droits humains, tels que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>2</sup> et la Convention (n° 189) de l'Organisation internationale du travail sur les travailleuses et travailleurs domestiques (2011)<sup>3</sup>.

Le Timor-Leste doit continuer à prendre des mesures visant à défendre le droit à la liberté d'expression, dans le droit et la pratique, protéger les personnes marginalisées contre la violence et les discriminations, et garantir le droit à la santé dans le cadre de son action face à la pandémie.

L'annexe 1 contient un tableau des recommandations adressées au Timor-Leste à l'occasion du dernier EPU. Sur les recommandations acceptées, celles qui ont été mises en œuvre sont sur fond vert, celles qui ont été partiellement mises en œuvre sont sur fond jaune, et celles qui n'ont pas encore été appliquées sont sur fond rouge.

---

<sup>1</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa trente-quatrième session (A/HRC/34/2), 18 juin 2018

<sup>2</sup> Assemblée générale des Nations unies, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, Timor-Leste, A/HRC/34/11 et son additif A/HRC/34/11/Add.1 – recommandations 89.1-.22 (Italie, Bulgarie, Pakistan, Turquie, Algérie, Angola, Costa Rica, Guatemala, Madagascar, Mongolie, Ukraine, Uruguay, Slovaquie, Espagne, Allemagne, Thaïlande, Irak, Australie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Viêt-Nam, Afghanistan, France, Soudan, Indonésie, Portugal, Sénégal, Cap-Vert, Costa Rica, Danemark, Monténégro, Ukraine, Japon, Panama, Canada, Mexique, Nouvelle-Zélande, Viêt-Nam et Indonésie)

<sup>3</sup> A/HRC/34/11, Recommandation 89.29 (Philippines)

### **TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Amnesty International

# CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

La Constitution du Timor-Leste contient une déclaration des droits qui garantit la non-discrimination sur la base de la couleur de la peau, du statut matrimonial, du genre, de l'origine ethnique, de la langue, du statut social ou économique, des convictions politiques ou idéologiques, de la religion, du niveau scolaire ou de la condition physique ou mentale.

Le Timor-Leste est doté d'une institution nationale des droits humains, le Bureau du Provedor pour les droits humains et la justice, une institution nationale indépendante de défense des droits humains ayant obtenu un statut d'accréditation de type « A ». En 2020, cet organe a reçu des plaintes en relation avec la réglementation d'urgence relative au COVID-19, et a enquêté sur 51 plaintes ayant trait aux droits humains, et impliquant des soldats, des policiers, des enseignants et des fonctionnaires.

La plus haute cour du Timor-Leste en vertu de la Constitution est la Cour suprême, mais elle n'a jamais été pleinement constituée et la Cour d'appel est donc de fait la plus haute instance judiciaire du pays.

L'accès à la justice reste coûteux et compliqué, en particulier pour les personnes vivant en milieu rural. Compte tenu de la diversité des langues parlées et officielles, il est difficile de garantir que les lois et les procédures juridiques existent dans une langue que tous les citoyens et citoyennes comprennent.

## LA SITUATION DES DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN

### LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

Le classement du Timor-Leste sur le plan de la liberté de la presse s'est amélioré en 2020<sup>4</sup>. Les journalistes sont en mesure de mener leur travail à bien sans risquer d'être arrêtés. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de lois récentes, notamment la loi relative aux médias adoptée en 2014, et un projet de loi sur la diffamation présenté en 2020, et de leur impact sur la liberté d'expression à la fois en droit et en pratique.

Plusieurs journalistes ont signalé avoir reçu des menaces de la part de membres du public pour avoir couvert une affaire d'abus sexuels présumés sur mineurs attribués à un prêtre catholique bénéficiant de forts appuis au sein de la classe politique et de la société<sup>5</sup>.

En avril, juin, août et septembre 2020, des journalistes, des étudiant-e-s et des défenseur-e-s des droits humains ont protesté et soumis des pétitions s'opposant aux projets du gouvernement visant à rétablir dans le Code pénal des lois érigeant la diffamation en infraction, et en vertu desquelles des personnes pourraient être inculpées et emprisonnées pour des propos publiés sur les réseaux sociaux<sup>6</sup>. Heureusement, la proposition de loi sur la diffamation a été abandonnée en 2020 et n'a pas été promulguée.

En janvier 2021, un nouveau projet de loi a été proposé dans le but de régir l'utilisation des réseaux sociaux et de prévenir la propagation de « fausses informations, calomnies et propos diffamatoires », ce qui pourrait

---

<sup>4</sup> Reporters sans frontières, Classement mondial de la liberté de la presse - Timor-Oriental, <https://rsf.org/fr/timor-oriental>

<sup>5</sup> Reporters sans frontières, Classement mondial de la liberté de la presse - Timor-Oriental, <https://rsf.org/fr/timor-oriental>

<sup>6</sup> Asia Pacific Report, "Timorese journalists protest over plan to turn defamation into a crime" 3 août 2020, disponible à l'adresse suivante : [asiapacificreport.nz/2020/08/03/timorese-journalists-protest-over-plan-to-turn-defamation-into-crime/](https://asiapacificreport.nz/2020/08/03/timorese-journalists-protest-over-plan-to-turn-defamation-into-crime/)

constituer une menace pour le droit à la liberté d'expression à l'avenir. Ce texte a été soumis aux ministres le 4 janvier 2021, et des consultations sont en cours<sup>7</sup>.

## **VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES**

Les signalements de violences liées au genre restent nombreux au Timor-Leste, et les dernières données fiables proviennent d'une étude de référence datant de 2015 montrant que 59 % des femmes avaient fait l'expérience de violences physiques ou sexuelles<sup>8</sup>. L'accès à la justice, les peines légères prononcées par les juges et l'absence de réparations appropriées font partie des difficultés persistantes et systémiques qui sont citées.

Richard Daschbach, ancien prêtre catholique, est accusé de crimes sexuels contre des fillettes, et le procès s'est ouvert le 9 juin 2021. Les appuis politiques dont il bénéficie et des ingérences dans la procédure judiciaire risquent de compromettre le droit à un procès équitable compatible avec le droit international relatif aux droits humains et les normes associées. Il est par ailleurs à craindre que les retards enregistrés dans la procédure n'exacerbent les souffrances des victimes de violences sexuelles<sup>9</sup>.

## **PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

Malgré les engagements politiques et stratégiques pris par le gouvernement, selon lesquels les droits des personnes en situation de handicap se verraient accorder la priorité, il n'y a guère eu d'amélioration notable concernant les droits de ces personnes, y compris celles qui font l'expérience de troubles mentaux. Par exemple, l'Association des personnes handicapées du Timor-Leste a déclaré que seulement 25 % des personnes présentant un handicap ont accès à l'éducation, en particulier au-delà de l'école primaire<sup>10</sup>.

Si les personnes en situation de handicap ont accédé en priorité à la vaccination contre le COVID-19, cela ne s'est pas traduit par un accès accru aux soins ni à d'autres services de santé durant la pandémie, en particulier pour les personnes se heurtant à des difficultés en termes d'accessibilité.

## **ORIENTATION SEXUELLE, IDENTITÉ ET EXPRESSION DE GENRE, ET CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES**

Le gouvernement du Timor-Leste n'a pas introduit de lois, de politiques et de pratiques globales, notamment des formations de sensibilisation, afin de lutter contre les discriminations se fondant sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles. Les ministères n'ont toujours pas mis en place de formation complète visant à sensibiliser aux questions d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles. En particulier, le ministère de la Santé doit nouer un véritable dialogue avec les populations concernées afin de garantir que le droit à la santé soit protégé et respecté, sans discrimination<sup>11</sup>.

Les relations sexuelles entre personnes du même sexe ne sont pas criminalisées, mais les unions et mariages entre ces personnes ne sont pas reconnus. Aucune loi ne protège contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles.

Une conséquence importante de l'absence de reconnaissance des relations entre personnes de même sexe (qui ne sont pas considérées comme appartenant au même foyer) est le fait que ces personnes ne puissent pas bénéficier des aides alimentaires et financières allouées dans le cadre de la réaction à la pandémie, ce qui n'a fait qu'exacerber des inégalités existantes.

---

<sup>7</sup>CIVICUS, "Bill Governing Cyberspace threatens to restrict freedoms, State of Emergency Extended", 3 mars 2021, [monitor.civicus.org/updates/2021/05/03/bill-governing-cyberspace-threatens-restrict-freedoms-state-emergency-extended/](https://monitor.civicus.org/updates/2021/05/03/bill-governing-cyberspace-threatens-restrict-freedoms-state-emergency-extended/)

<sup>8</sup>The Asia Foundation, *Understanding violence against women and children in Timor-Leste – Findings from the Nabilan Baseline Survey*, 2016, [asiafoundation.org/publication/understanding-violence-women-children-timor-leste-findings-main-report/](https://asiafoundation.org/publication/understanding-violence-women-children-timor-leste-findings-main-report/)

<sup>9</sup>Sydney Morning Herald, "The disgraced priest, the children's shelter and a fight for justice in East Timor", 4 juin 2021, [smh.com.au/world/asia/the-disgraced-priest-the-children-s-shelter-and-a-fight-for-justice-in-east-timor-20210604-p57y2o.html](https://www.smh.com.au/world/asia/the-disgraced-priest-the-children-s-shelter-and-a-fight-for-justice-in-east-timor-20210604-p57y2o.html)

<sup>10</sup>Tatti, "Only 25% of Timorese people with disabilities have access to education", 3 décembre 2020, [tati.tl/en/2020/12/03/only-25-of-timorese-people-with-disabilities-have-access-to-education/](https://tati.tl/en/2020/12/03/only-25-of-timorese-people-with-disabilities-have-access-to-education/)

<sup>11</sup>Spotlight Initiative, "Timor-Leste reducing stigma and discrimination against LGBTI Community", 30 novembre 2020, [spotlightinitiative.org/news/timor-leste-reducing-stigma-and-discrimination-against-lgbti-community](https://spotlightinitiative.org/news/timor-leste-reducing-stigma-and-discrimination-against-lgbti-community)

La première marche des fiertés du Timor-Leste s'est tenue en 2017, avec le soutien du gouvernement. Il y en a eu deux autres depuis lors, en 2018 et 2019.

La Coalition sur la diversité et l'action (CODIVA), une organisation de la société civile, a noté que les membres transgenres de la société risquent davantage d'être victimes de violences, de harcèlement et de discrimination. Une étude de 2017 a mis en lumière des viols, des violences physiques et psychologiques, l'ostracisation, des discriminations et la marginalisation infligés à des lesbiennes, des femmes bisexuelles et des hommes transgenres<sup>12</sup>.

## SOINS DE SANTÉ ADÉQUATS ET MESURES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Depuis avril 2020, divers types de restrictions, y compris des ordres de confinement et de placement en quarantaine pour les arrivées internationales, ont été employés afin de lutter contre la propagation du COVID-19. Le gouvernement du Timor-Leste a instauré l'état d'urgence de mars à juin 2020, puis de nouveau depuis août 2020. L'état d'urgence actuel prévoit la fermeture des commerces non-essentiels, le port obligatoire du masque dans les lieux publics, et des restrictions concernant les déplacements à l'intérieur du pays, assorties de possibilités limitées de dérogation.

Si une grande partie des mesures prises face à la pandémie ont été opportunes et adaptées, l'état d'urgence a été utilisé afin de restreindre les déplacements et les rassemblements pacifiques, ou de limiter le débat public et les consultations portant sur de nouvelles lois et politiques<sup>13</sup>. Des policiers timorais ont arrêté plus de 200 personnes à Dili pour avoir enfreint les restrictions en mars, mais elles ont plus tard été relâchées<sup>14</sup>.

Au 12 juillet 2021, le Timor-Leste avait recensé 9 862 cas de COVID-19 et 25 décès liés au virus, la plupart de ces cas étant survenus depuis février 2021<sup>15</sup>. Au 6 juillet 2021, quelque 244 497 doses de vaccin avaient été administrées, les stocks provenant principalement du mécanisme AMC de l'initiative COVAX et de dons effectués par la Nouvelle-Zélande<sup>16</sup> et la Chine<sup>17</sup>.

## CRISE CLIMATIQUE ET DROITS HUMAINS

Tous les pays ont l'obligation, en vertu du droit relatif aux droits humains, de protéger ces droits des pires effets de la crise climatique, en faisant leur possible pour adopter la totalité des mesures envisageables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les délais les plus courts. Les États doivent s'efforcer de maintenir la hausse des températures mondiales en dessous de 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, ainsi que le recommande le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les pays en développement tels que le Timor-Leste doivent s'efforcer de réduire leurs émissions dans des proportions qui soient conformes à l'objectif de 1,5°C dès que possible, selon leurs propres capacités.

Le Timor-Leste, petit État insulaire, est responsable de moins de 0,003 % des émissions globales, mais est particulièrement vulnérable face aux conséquences du changement climatique telles que l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones et fortes précipitations), qui menacent le mode de vie des habitant-e-s, leurs moyens de subsistance et leur sécurité.

---

<sup>12</sup> Rede Feto et ASEAN SOGIE Caucus (2017), *A Research Report on the Lives of Lesbian and Bisexual Women and Transgender Men in Timor-Leste*, [aseansogiecaucus.org/news/asc-news/112-new-publication-a-research-report-on-the-lives-of-lesbian-and-bisexual-women-and-transgender-men-in-timor-leste](https://aseansogiecaucus.org/news/asc-news/112-new-publication-a-research-report-on-the-lives-of-lesbian-and-bisexual-women-and-transgender-men-in-timor-leste)

<sup>13</sup> Oxfam, "Civic Space in Timor-Leste during COVID-19 Part 1", 8 février 2021, [newmandala.org/civic-space-in-timor-leste-during-covid-19-part-1-governance-and-civil-society/](https://newmandala.org/civic-space-in-timor-leste-during-covid-19-part-1-governance-and-civil-society/) ; et CIVICUS, "Bill Governing Cyberspace Threatens to Restrict Freedoms, State of Emergency Extended", 3 mai 2021, [monitor.civicus.org/updates/2021/05/03/bill-governing-cyberspace-threatens-restrict-freedoms-state-emergency-extended/](https://monitor.civicus.org/updates/2021/05/03/bill-governing-cyberspace-threatens-restrict-freedoms-state-emergency-extended/)

<sup>14</sup> Covid-19 Timor-Leste Dashboard, "Timorese Police detain 233 people for violating confinement – LUSA", 14 mars 2021, <https://covid19.gov.tl/en/timorese-police-detain-233-people-for-violating-confinement-lusa/>

<sup>15</sup> WHO Coronavirus (Covid-19) Dashboard, consulté le 12 juillet 2021, [covid19.who.int/region/searo/country/tl](https://covid19.who.int/region/searo/country/tl)

<sup>16</sup> UNICEF, "Timor-Leste receives 100,800 doses of COVID-19 vaccines from COVAX, the largest single batch of vaccine doses delivered to the country to date", 9 juin 2021, [unicef.org/timorleste/press-releases/timor-leste-receives-100800-doses-covid-19-vaccines-covax-largest-single-batch](https://www.unicef.org/timorleste/press-releases/timor-leste-receives-100800-doses-covid-19-vaccines-covax-largest-single-batch)

<sup>17</sup> Programme alimentaire mondial, "WFP helps transport COVID-19 vaccine donated by China to Timor-Leste", 5 juin 2021, [wfp.org/news/wfp-helps-transport-covid-19-vaccine-donated-china-timor-leste](https://www.wfp.org/news/wfp-helps-transport-covid-19-vaccine-donated-china-timor-leste)

### TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Amnesty International

En 2016, le Timor-Leste s'est engagé à atteindre des objectifs d'adaptation et d'atténuation, notamment à mettre l'accent sur les énergies renouvelables et à améliorer la résilience climatique<sup>18</sup>. Un nouveau Plan d'action national a été rendu public après consultation en 2020, mais il ne fixait pas d'objectifs clairs et mesurables pour une transition juste et durable vers les énergies renouvelables<sup>19</sup>. Le Timor-Leste a pris la décision de ne pas se fixer d'objectif de réduction des émissions. Un projet conjoint avec le gouvernement australien, régi par un accord bilatéral, portant sur l'extraction et la combustion de gaz naturel et de pétrole pour le secteur énergétique, est la principale source d'émissions dans le pays (70 % du total des émissions), suivie par l'agriculture.

---

<sup>18</sup> *Timor-Leste's Intended Nationally determined contribution*, soumise à La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques lors de la COP 21 à Paris, [unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Timor-Leste%20First/Timor-Leste%20First%20NDC.pdf](https://unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Timor-Leste%20First/Timor-Leste%20First%20NDC.pdf)

<sup>19</sup> CCNUCC, *Timor-Leste's National Adaption Plan*, 2020, [unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/Timor%20Leste%20NAP.pdf](https://unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/Timor%20Leste%20NAP.pdf)

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FEVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

Amnesty International

# RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN

## AMNESTY INTERNATIONAL APPELLE LE GOUVERNEMENT TIMORAIS A :

### CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

- Adhérer aux autres traités essentiels en matière de droits humains et les incorporer au droit national.
- Adresser une invitation permanente aux procédures spéciales des Nations unies et coopérer pleinement dans toutes les communications établies avec celles-ci.
- Remplir sans délai ses obligations existantes en matière d'obligation de rendre des comptes auprès des organes de surveillance des traités, et veiller à ce que la transmission des informations se fasse en temps utile, tout en établissant un dialogue et des consultations avec la société civile.

### LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

- S'abstenir d'adopter de nouvelles lois (telles que les projets de lois pénales sur la diffamation ou la sécurité numérique) érigeant en infraction le droit à la liberté d'expression, et veiller à ce que toute nouvelle loi soit conforme au droit international relatif aux droits humains et aux articles 40 et 41 de la Constitution du Timor-Leste (sur le droit à la liberté d'expression et à la liberté des médias).

### VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

- Garantir que tous les signalements de violences contre des femmes et des filles donnent lieu à des enquêtes rigoureuses, et, lorsqu'il existe suffisamment de preuves, ouvrir des poursuites dans les meilleurs délais, conformément à la loi et au droit à un procès équitable, tout en veillant à ce que les auteurs présumés d'atteintes ne reçoivent pas de traitement de faveur selon leur situation professionnelle ou leur statut social.
- Poursuivre les efforts dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en garantissant l'accès à la justice et le droit à un recours, au moyen de formations continues institutionnelles et judiciaires de sensibilisation et de riposte à la violence fondée sur le genre, ainsi qu'en améliorant la disponibilité de ressources telles que les foyers d'accueil pour femmes et le soutien médical et psychosocial.
- Faire en sorte que les autorités concernées, notamment les services destinés aux familles, les prestataires de soins de santé, les policiers et les instances judiciaires soient suffisamment sensibilisées à la violence à l'égard des femmes et des filles, par le biais de formations.

### PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Ratifier en priorité la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et l'incorporer aux lois et politiques nationales.
- Établir un Conseil national pour les personnes en situation de handicap, qui serait chargé de conseiller et de soutenir les ministères sur des questions touchant ces personnes.

- Respecter et protéger le droit à l'éducation pour toutes les personnes vivant avec un handicap, au-delà de l'éducation primaire, et garantir l'accès à l'éducation sans discrimination.

## L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ ET L'EXPRESSION DE GENRE, ET LES CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES

- Organiser, au sein de tous les ministères, des formations adaptées et complètes de sensibilisation aux questions de genre.
- Reconnaître officiellement les relations sexuelles entre personnes de même sexe, en adoptant des politiques gouvernementales en ce sens, afin que personne ne soit abandonné ni victime de discriminations du fait de son orientation sexuelle, ses identité et expression de genre, ou de ses caractéristiques sexuelles, notamment en leur octroyant un soutien économique et social en rapport avec la pandémie de COVID-19 et d'autres crises.
- Élaborer et adopter des mesures juridiques et administratives afin d'enquêter sur les actes de discrimination, de stigmatisation et de violence contre des personnes du fait de leur orientation sexuelle, de leurs identité et expression de genre, ou de leurs caractéristiques sexuelles, et veiller à ce que ces personnes puissent réellement obtenir des réparations lorsque leurs droits sont bafoués, notamment par le biais de poursuites pénales, d'indemnisations, de foyers d'accueil, et d'un soutien médical et psychosocial.

## LE DROIT À DES SOINS DE SANTE ADÉQUATS

- Veiller à ce que l'action face à la pandémie COVID-19 restreigne uniquement les droits d'une manière qui soit conforme aux principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination, et ne pas utiliser l'état d'urgence en vue d'introduire des politiques conçues pour fragiliser les droits humains.
- Renforcer les moyens d'agir des personnes et les soutenir afin qu'elles respectent les règles de santé publique, notamment en favorisant l'accès à des informations de santé publique et en permettant aux personnes marginalisées de satisfaire leurs besoins fondamentaux, et faire en sorte que des sanctions ne soient imposées que lorsque d'autres solutions se sont avérées ou paraissent clairement infructueuses.
- Élaborer un plan afin que le système public de santé dispose des fonds et du personnel suffisants, et augmenter le budget du secteur de la santé publique selon les besoins.
- Faire en sorte que les initiatives pour la reprise économique protègent le droit de chacun-e à un niveau de vie suffisant, notamment pour les personnes à faibles revenus, celles travaillant dans le secteur informel, celles dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre diffère de la majorité, les foyers mono-parentaux et les autres personnes susceptibles d'être menacées et les plus touchées par la pandémie de COVID-19, et établir un mécanisme de réexamen afin d'évaluer l'impact de ces initiatives et de les modifier si nécessaire.
- Mettre l'accent sur la coopération avec des mécanismes internationaux visant à garantir l'accès mondial aux vaccins et aux soins.
- Mettre en œuvre des critères nationaux et internationaux permettant que l'octroi de vaccins soit conforme aux normes relatives aux droits humains, tenant compte des besoins des groupes marginalisés, et reflétant le Cadre pour une répartition équitable de l'Organisation mondiale de la santé.

## LA CRISE CLIMATIQUE ET LES DROITS HUMAINS

- Fixer des objectifs ambitieux, clairs et mesurables en matière d'énergies renouvelables afin de réduire les émissions à des niveaux conformes aux recommandations du GIEC (soit 1,5°C), le plus

### TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Amnesty International

rapidement possible, selon sa propre capacité, tout en garantissant une transition juste qui mette les droits humains au premier plan.

- Renégocier l'accord bilatéral en vigueur conclu avec le gouvernement australien, afin qu'il privilégie le passage aux énergies renouvelables par le biais d'une transition juste et respectueuse des droits humains, plutôt que de développer l'extraction de gaz et de pétrole.
- Faire en sorte que toute réponse à la pandémie de COVID-19 favorise l'abandon des carburants fossiles au profit de sources renouvelables d'énergie qui soient compatibles avec le respect des droits humains et d'une économie sans empreinte carbone ; et prévoie une meilleure protection sociale et la création de nouveaux emplois, notamment verts, offrant des moyens de subsistance durables et décents (conformément à l'Objectif de développement durable n° 8) pour tous les travailleurs et travailleuses, sans aucune discrimination.
- Adopter et appliquer des mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes, qui soient respectueuses des droits humains et permettent de protéger de manière adéquate la population contre les impacts prévisibles et inévitables de la crise climatique.
- Garantir, protéger et faire respecter le droit à l'information, à la participation et à de véritables réparations, ainsi que les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique dans toutes les politiques et stratégies relatives au climat, conformément à l'Objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces).
- Garantir que l'égalité des genres et les droits des membres de groupes marginalisés soient pris en considération dans toutes les politiques relatives au climat et à une transition juste, et que les personnes puissent prendre part aux décisions qui les concernent.

# ANNEXE : TABLEAU DES RECOMMANDATIONS DU DERNIER EXAMEN

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
<b>Thème : A12 Acceptation des normes internationales</b>			
89.1 Poursuivre le processus de ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Italie) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre</b>  Le Timor-Leste n'a pas encore ratifié la Convention sur les disparitions forcées, ni la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDP). Pour un petit État insulaire, le Timor-Leste a un niveau relativement bon de ratification des traités relatifs aux droits humains, mais il doit ratifier et mettre en œuvre la CRDP de manière prioritaire.
89.11 Envisager de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Bulgarie) (Pakistan) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	<b>Pas encore mise en œuvre</b>
89.13 Signer et ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Turquie) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	<b>Pas encore mise en œuvre</b>
89.14 Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Algérie) (Angola) (Costa Rica) (Guatemala) (Madagascar) (Mongolie) (Ukraine) (Uruguay) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - Personnes en situation de handicap	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.15 Ratifier dès que possible la Convention relative aux droits des personnes handicapées comme cela a été précédemment recommandé (Slovénie) ; ratifier dès que possible la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Espagne) ; ratifier sans plus attendre la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Allemagne) ; ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées en temps voulu afin de renforcer son cadre de mise en œuvre, conformément à la Convention (Thaïlande) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>

## TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.16 Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées, conformément aux recommandations du Conseil des droits de l'homme (Iraq) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
89.17 Mettre en œuvre son engagement dans le cadre du premier Examen périodique universel de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en garantissant les droits des personnes handicapées et en veillant à ce qu'elles conduisent ce processus (Australie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
89.19 Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant (Mexique) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
89.20 Finaliser la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et s'employer activement à répondre aux besoins des personnes handicapées, en particulier dans les zones reculées du pays (Nouvelle-Zélande) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
89.21 Prendre des mesures complémentaires en vue d'adhérer à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Viêt-Nam) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
89.115 Accélérer le processus de rédaction et de ratification de la loi relative aux réparations pour les victimes, ainsi que la mise en place de l'institution mémorielle comme prévu par le plan d'action du Parlement national (Afghanistan) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FEVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
<p>89.10 Renforcer son cadre juridique en adhérant à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap, et en veillant à ce que la législation nationale soit en conformité avec les dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (France) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A12 Acceptation des normes internationales</p> <p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>B11 Droit international humanitaire</p> <p>B52 Impunité</p> <p>D32 Disparitions forcées</p> <p>D51 Administration de la justice et procès équitable</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - général</p>	Pas encore mise en œuvre
<p>89.12 Envisager de ratifier la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap et de poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action national sur les personnes en situation de handicap 2014-2018 (Soudan) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A12 Acceptation des normes internationales</p> <p>A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques)</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap</p>	Pas encore mise en œuvre
<p>89.22 Accélérer le processus de ratification de la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap et poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action national sur les personnes en situation de handicap 2014-2018 (Indonésie) ;</p> <p><b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A12 Acceptation des normes internationales</p> <p>A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques)</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap</p>	Pas encore mise en œuvre
<p>89.4 Ratifier le premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Portugal) ;</p> <p><b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A12 Acceptation des normes internationales</p> <p>D1 Droits civils et politiques - mesures générales d'application</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - général</p>	Pas encore mise en œuvre
<p>89.6 Ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Sénégal) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A12 Acceptation des normes internationales</p> <p>D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - général - personnes privées de liberté</p>	Pas encore mise en œuvre

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FEVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.7 Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Cabo Verde) (Costa Rica) (Danemark) (Guatemala) (Monténégro) (Portugal) (Ukraine) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants <b>Personnes affectées :</b> - général - personnes privées de liberté	Pas encore mise en œuvre.
89.2 Procéder au plus tôt à la ratification des importants instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui n'ont pas encore été ratifiés, en particulier la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (Japon) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales D32 Disparitions forcées <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.
89.8 Envisager de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap, ce qui permettra de renforcer l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les aspects de la vie (Panama) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales D32 Disparitions forcées <b>Personnes affectées :</b> - général - personnes privées de liberté	Pas encore mise en œuvre.
89.9 Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (Angola) (Cabo Verde) (Costa Rica) (Iraq) (Uruguay) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales D32 Disparitions forcées <b>Personnes affectées :</b> - personnes disparues	Pas encore mise en œuvre.
89.3 Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Portugal) ; ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et accepter ses mécanismes d'enquête et de communication (Uruguay) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.18 Ratifier immédiatement la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap, et mettre en place comme prévu le Conseil national du handicap après, plutôt qu'avant, la ratification, afin de garantir un processus de ratification rapide (Canada) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales E32 Droit à des conditions de travail justes et favorables <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.29 Envisager de ratifier la Convention (no 189) de l'Organisation internationale du Travail sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 (Philippines) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales E32 Droit à des conditions de travail justes et favorables <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>  Le Timor-Leste a ratifié six des conventions de l'Organisation internationale du travail. Il a le plus récemment ratifié la Convention n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession) et la Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération en mai 2016.
89.44 Poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration de Dili, intitulée « Investir dans les femmes et les enfants. Investir dans l'égalité », approuvée par le Parlement national, le Gouvernement, l'Église et la société civile (Cuba) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales F11 Promotion de la femme F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - femmes - enfants	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
89.97 Mettre en œuvre les instruments internationaux relatifs à la protection des droits des femmes et des enfants qui ont déjà été ratifiés, notamment ceux concernant la lutte contre la violence à leur encontre (Ukraine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A12 Acceptation des normes internationales F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - femmes - enfants	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
<b>Thème : A22 Coopération avec les organes de traités</b>			
89.64 Soumettre tous les rapports en retard aux organes conventionnels dès que possible (Ukraine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A22 Coopération avec les organes de traités <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>  Le Timor-Leste a pris du retard dans l'établissement des rapports destinés aux organes de suivi des traités.
89.65 Soumettre les rapports aux organes conventionnels des droits de l'homme (Iraq) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A22 Coopération avec les organes de traités <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.66 Soumettre les rapports attendus aux organes conventionnels concernés (Portugal) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A22 Coopération avec les organes de traités <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.67 Redoubler d'efforts pour présenter les rapports périodiques aux organes conventionnels (Soudan) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A22 Coopération avec les organes de traités <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre</b>
<b>Thème : A24 Coopération avec les procédures spéciales</b>			
89.68 Adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales (Bulgarie) ; adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Turquie) ; adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales (Guatemala) (Portugal) ; adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales (Monténégro) (République de Corée) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A24 Coopération avec les procédures spéciales <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre</b> Si le Timor-Leste n'a pas adressé d'invitation permanente, la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones s'est rendue sur place du 8 au 16 avril 2019 avec la coopération du gouvernement.
<b>Thème : A26 Coopération avec l'Examen périodique universel (EPU)</b>			
89.63 Poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre les recommandations acceptées lors du premier Examen (Ouganda) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A26 Coopération avec l'Examen périodique universel (EPU) <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre</b>
<b>Thème : A41 Cadre constitutionnel et législatif</b>			
89.30 Veiller à ce que tous les documents juridiques, y compris la législation et les projets de loi, soient disponibles à la fois en tetum et en portugais (Ukraine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre</b> La législation est avant tout disponible en portugais, plutôt que dans toutes les langues communément parlées.
89.33 Donner la priorité à l'adoption du projet de loi sur les réparations (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.34 Poursuivre la révision de la législation qui a des effets discriminatoires sur les femmes (Italie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif <b>Personnes affectées :</b> - femmes	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
<p>89.37 Mettre en œuvre la loi sur les médias en conformité avec toutes les obligations découlant du droit international des droits de l'homme (Norvège) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - médias</p>	<p><b>Mise en œuvre.</b></p> <p>La loi sur les médias est entrée en vigueur au Timor-Leste, et si certaines des sanctions les plus larges suscitent encore quelques inquiétudes, il semble qu'elle a jusqu'à présent été appliquée conformément au droit international relatif aux droits humains. Selon des spécialistes des médias, le principal motif de préoccupation à l'avenir sera les éventuelles lois additionnelles ou nouvelles susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur le droit à la liberté d'expression.</p>
<p>89.38 Envisager de revoir les dispositions de son Code pénal qui comportent des mesures punitives à l'égard des femmes qui ont avorté de manière illégale (Norvège) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - femmes</p>	<p><b>Pas encore mise en œuvre</b></p>
<p>89.85 Mettre en œuvre le Plan d'action national sur la violence sexiste, notamment en améliorant l'accès des victimes à la justice, en dispensant une formation ciblée aux fonctionnaires de police et de justice et en renforçant leurs capacités, et prévoir des ressources suffisantes pour permettre aux ministères clefs de mettre en œuvre le Plan d'action et d'accroître la coordination (Canada) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques)</p> <p>A54 Sensibilisation et diffusion</p> <p>B51 Droit à un recours effectif</p> <p>F13 Violence fondée sur le sexe</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - général - femmes</p>	<p><b>Partiellement mise en œuvre.</b></p>
<p>89.31 Renforcer l'état de droit en mettant sa législation nationale en conformité avec le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et en renforçant les mécanismes de responsabilisation, ainsi qu'en veillant à ce que la législation, les projets de loi et autres documents juridiques soient accessibles à la population (Uruguay) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>B11 Droit international humanitaire</p> <p>B51 Droit à un recours effectif</p> <p>B52 Impunité</p> <p>D51 Administration de la justice et procès équitable</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - général</p>	<p><b>Pas encore mise en œuvre</b></p> <p>Le fait que les nouvelles lois (qui sont rédigées en portugais) ne soient pas traduites dans les meilleurs délais reste un problème.</p>
<p>89.27 Mettre sa législation nationale en conformité avec le Statut de Rome, y compris en intégrant des dispositions visant à coopérer promptement et pleinement avec la Cour pénale internationale (Guatemala) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>B11 Droit international humanitaire</p> <p>B52 Impunité</p> <p>D51 Administration de la justice et procès équitable</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - général</p>	<p><b>Pas encore mise en œuvre</b></p>

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
<p>89.32 Réviser le Code pénal et le cadre législatif en conformité avec le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et les autres obligations internationales du Timor-Leste (Suisse) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>B11 Droit international humanitaire</p> <p>B52 Impunité</p> <p>D51 Administration de la justice et procès équitable</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - général</p>	Pas encore mise en œuvre
<p>89.106 Renforcer le système de justice en mettant en place des mesures législatives et administratives visant à garantir l'indépendance des juges et des avocats, ainsi qu'en adoptant des mesures visant à garantir et promouvoir l'accès de tous, en particulier les femmes rurales, à la justice, à l'assistance juridique, au soutien psychologique et aux réparations (Mexique) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>B51 Droit à un recours effectif</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - général</p>	Pas encore mise en œuvre.
<p>89.36 Promulguer une loi complète sur la lutte contre la traite afin d'assurer la protection de tous, notamment les mineurs de moins de 18 ans, conformément au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Canada) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>D27 Interdiction de l'esclavage, traite</p> <p>F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - enfants</p>	Pas encore mise en œuvre.
<p>89.92 Faire d'urgence des progrès en vue de réduire la violence familiale, en veillant à ce que les lois, politiques et pratiques en matière de violence familiale sont conformes aux obligations du Timor-Leste au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et veiller à ce que les fonctionnaires de police reçoivent une formation à la mise en œuvre de ces lois (Nouvelle-Zélande) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	Acceptée	<p>A41 Cadre constitutionnel et législatif</p> <p>D29 Violence domestique</p> <p>F12 Discrimination à l'égard des femmes</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - femmes</p>	<p>Partiellement mise en œuvre.</p> <p>Si des formations ont été dispensées aux autorités concernées, il faut en faire davantage pour lutter contre le niveau élevé de violences faites aux femmes, et faire en sorte que ces violences soient prises au sérieux par la police et la justice.</p>

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.123 Respecter ses obligations internationales relatives aux droits de l'homme et les droits constitutionnels à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse, à l'égard de toutes les personnes au Timor-Leste (États-Unis d'Amérique) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif D43 Liberté d'opinion et d'expression <b>Personnes affectées :</b> - médias	<b>Partiellement mise en œuvre.</b> Le Timor-Leste a un bon indice de liberté des médias selon plusieurs organisations non gouvernementales internationales, mais Amnesty International estime que le projet de loi pénale sur la diffamation (2020) pourrait menacer ces libertés. Le Timor-Leste doit continuer à résister à la censure des médias et des réseaux sociaux.
89.124 Prendre les dispositions juridiques et politiques nécessaires pour faire en sorte que la mise en œuvre de la loi sur les médias (2014), en particulier l'obligation d'accréditation des journalistes et leur obligation de défendre l'intérêt public et l'ordre démocratique, ne se traduira pas par des limites à la liberté d'expression et de la presse (Costa Rica) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif D43 Liberté d'opinion et d'expression H1 Défenseurs des droits de l'homme <b>Personnes affectées :</b> - médias	<b>Mise en œuvre.</b> La loi relative aux médias a été adoptée et aucun problème majeur n'a été relevé dans le cadre de la mise en œuvre.
89.42 Intensifier les efforts en cours et prendre les mesures administratives et législatives supplémentaires qui seraient nécessaires pour assurer l'enregistrement des naissances de tous les enfants nés au Timor-Leste, en particulier ceux qui naissent dans des foyers (Mexique) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif D6 Droits relatifs au nom, à l'identité, à la nationalité <b>Personnes affectées :</b> - enfants	<b>Partiellement mise en œuvre.</b> Un rapport de référence de l'UNICEF datant de 2018 indique que 60 % des enfants sont enregistrés à la naissance, et que 30 % ont la possibilité d'obtenir un acte de naissance. Les recommandations de l'UNICEF n'ayant pas encore été suivies incluent l'inscription gratuite à l'état civil et la possibilité de se voir délivrer gratuitement son acte de naissance.
89.131 Mettre en œuvre des programmes visant à garantir les droits des enfants en matière de santé et d'éducation et à les protéger contre la violence, et mettre au point des plans nationaux de sensibilisation pour lutter contre l'abandon scolaire (Espagne) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif E41 Droit à la santé - Général E51 Droit à l'éducation - Général F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - enfants	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
89.69 Envisager d'adopter, conformément à la recommandation formulée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, une législation comportant une définition de la discrimination à l'égard des femmes qui soit conforme à l'article 1er de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Namibie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - femmes	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.71 Adopter une législation spécifique sur l'égalité des sexes en conformité avec les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment en définissant la discrimination à l'égard des femmes, conformément à l'article 1er de la Convention (Slovénie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - femmes	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.93 Mettre effectivement en œuvre des lois relatives à la violence sexuelle et sexiste, en fournissant les ressources humaines, financières et institutionnelles nécessaires et s'assurer que les lois, politiques et pratiques nationales sont conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Allemagne) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif F12 Discrimination à l'égard des femmes F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
89.101 Renforcer le cadre de protection des droits de l'enfant, en particulier en adoptant des mesures législatives et des programmes visant à prévenir et à réprimer la violence sexuelle, l'exploitation et la violence à leur égard, ainsi que des mesures visant à faciliter l'accès à l'assistance juridique, et apporter un soutien médical et psychologique aux victimes de ces crimes (Mexique) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - enfants	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>  Amnesty International a constaté avec inquiétude des retards et une absence de protection et de soutien pour les victimes, dans le cas d'un prêtre accusé d'infractions sexuelles contre des fillettes. Le Timor-Leste doit en faire davantage pour garantir une assistance juridique, médicale et psychologique aux victimes, ainsi qu'une couverture médiatique respectueuse sur ces questions.
89.119 Mettre en œuvre des mesures globales et préventives s'agissant des enfants en conflit avec la loi en recourant à des mesures judiciaires de substitution à la privation de liberté, en tenant compte des différents programmes en faveur des enfants en conflit avec la loi (Panama) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A41 Cadre constitutionnel et législatif F34 Justice pour mineurs <b>Personnes affectées :</b> - enfants	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
<b>Thème : A45 Institution nationale des droits de l'homme (INDH)</b>			
89.46 Fournir des ressources financières et humaines suffisantes à son institution nationale des droits de l'homme pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat (Philippines) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A45 Institution nationale des droits de l'homme (INDH) <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>  Le bureau du médiateur observe les Principes de Paris, mais des ressources accrues lui permettraient de mener ses missions d'enquête, de formation et de remontée des informations de manière plus efficace.

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.47 Renforcer et financer comme il convient l'institution du Médiateur conformément aux principes relatifs au statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) (Costa Rica) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A45 Institution nationale des droits de l'homme (INDH) <b>Personnes affectées :</b> - général	Voir ci-dessus.
89.48 Doter le Médiateur pour les droits de l'homme et la justice de l'indépendance financière suffisante pour garantir sa conformité avec les Principes de Paris (Guatemala) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A45 Institution nationale des droits de l'homme (INDH) <b>Personnes affectées :</b> - général	Voir ci-dessus.
89.49 Poursuivre le renforcement des institutions et mécanismes nationaux des droits de l'homme (Népal) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A45 Institution nationale des droits de l'homme (INDH) <b>Personnes affectées :</b> - général	Voir ci-dessus.
89.56 Adopter un plan d'action national pour les droits de l'enfant et doter la Commission nationale des droits de l'enfant des ressources nécessaires (Turquie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A45 Institution nationale des droits de l'homme (INDH) <b>Personnes affectées :</b> - enfants	<b>Mise en œuvre.</b> Un plan d'action national pour les enfants pour la période 2016-2020 a été rendu public avec le soutien de l'UNICEF.
<b>Thème : A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques)</b>			
89.50 Envisager d'adopter un plan d'action national pour les droits de l'homme intégré à titre d'orientation générale et point de référence pour les divers plans d'action nationaux thématiques (Indonésie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.51 Élaborer un plan d'action national pour les droits de l'homme et continuer de promouvoir le développement des droits de l'homme dans le pays (Chine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.53 Achever l'élaboration des plans d'action nationaux sur les enfants et les droits de l'homme (Cuba) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) <b>Personnes affectées :</b> - enfants	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
89.62 Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre efficacement le Plan d'action national pour les personnes en situation de handicap (Myanmar) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	<b>En cours de mise en œuvre</b>

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.88 Assurer la mise en œuvre de la deuxième phase du Plan d'action national sur la violence sexiste et poursuivre les efforts visant à améliorer l'accès à la justice et fournir un abri aux victimes de violence (Norvège) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) B51 Droit à un recours effectif F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Partiellement mise en œuvre.
89.95 Conclure l'adoption du Plan d'action national sur la violence sexiste (Bulgarie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) D27 Interdiction de l'esclavage, traite F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	
89.142 Améliorer la couverture et la qualité des services de santé et mettre en place le Plan d'action national sur les personnes en situation de handicap (Madagascar) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) E41 Droit à la santé - Général <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Partiellement mise en œuvre.
89.54 Allouer des ressources suffisantes et adopter des mesures efficaces pour établir et mettre en œuvre les stratégies nationales sur les droits de l'homme, y compris un plan d'action national sur les droits de l'homme, un plan d'action sur les droits de l'enfant, le Plan d'action national sur la violence sexiste et le Plan d'action national « Faim zéro » (Viet Nam) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes - enfants	Partiellement mise en œuvre.
89.55 Mettre en œuvre le Plan d'action national sur la violence sexiste et le Plan d'action national « Faim zéro » (Soudan) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Partiellement mise en œuvre.
89.81 Conclure l'adoption du plan d'action national sur la violence sexiste (Turquie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Partiellement mise en œuvre.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FEVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.82 Finaliser le Plan d'action national sur la violence sexiste et allouer des ressources suffisantes pour veiller à son application (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Partiellement mise en œuvre.
89.84 Désigner un organe central de haut niveau chargé de la mise en œuvre du Plan d'action national sur la violence sexiste et s'assurer qu'un budget suffisant est prévu pour s'attaquer sérieusement à la maltraitance généralisée et intergénérationnelle des enfants et à la violence à l'égard des femmes (Australie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Partiellement mise en œuvre.
89.87 Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national sur la violence sexiste ainsi que des plans d'action en faveur des femmes et des personnes en situation de handicap (Madagascar) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Partiellement mise en œuvre.
89.52 Mettre en œuvre efficacement le Plan d'action national sur les droits de l'homme afin de promouvoir et protéger les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap (République de Corée) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A46 Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (ou à des domaines spécifiques) F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - femmes - enfants - personnes/groupes vulnérables	Partiellement mise en œuvre.
<b>Thème : A51 Éducation aux droits de l'homme – général</b>			
89.40 Renforcer la formation de la police sur les normes relatives aux droits de l'homme, y compris les procédures à suivre lors des opérations de sécurité (Chili) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	A51 Éducation aux droits de l'homme – général A54 Sensibilisation et diffusion <b>Personnes affectées :</b> - forces de l'ordre et agents de police	Partiellement mise en œuvre.  Le bureau du médiateur dispense des formations en matière de droits humains, mais il est nécessaire de renforcer les programmes de sensibilisation et de proposer une formation continue, ainsi que des mécanismes efficaces d'obligation de rendre des comptes, afin de faire baisser le nombre de violations des droits humains attribuées à la police et aux forces de sécurité.
89.41 Poursuivre les efforts visant à renforcer la formation sur les droits de l'homme à l'intention des membres de la police et des forces de défense (Libye) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/23/41/Add.1 - § 5 ;	Acceptée	A51 Éducation aux droits de l'homme – général A54 Sensibilisation et diffusion <b>Personnes affectées :</b> - forces de l'ordre et agents de police	Mise en œuvre
<b>Thème : A53 Formation professionnelle aux droits de l'homme</b>			

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

Recommandation	Position	Liste complète des thèmes	Évaluation/commentaires sur le niveau de mise en œuvre
89.112 Prendre des mesures efficaces pour prévenir les violations des droits de l'homme commises par les militaires et les forces de sécurité, par exemple en dispensant une formation complémentaire et en établissant des mécanismes plus transparents pour enquêter sur les violations (Allemagne) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/23/41/Add.1 - § 5 ;	Acceptée	A53 Formation professionnelle aux droits de l'homme <b>Personnes affectées :</b> - forces de l'ordre et agents de police	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
<b>Thème : A54 Sensibilisation et diffusion</b>			
89.109 Progresser dans le domaine des réparations pour les victimes de violations des droits de l'homme, y compris en sensibilisant la population à la situation de ces personnes (Argentine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/23/41/Add.1 - § 5	Acceptée	A54 Sensibilisation et diffusion <b>Personnes affectées :</b> - personnes privées de liberté	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
<b>Thème : B51 Droit à un recours effectif</b>			
89.113 Mener sans délai des enquêtes impartiales et approfondies sur toutes les allégations d'usage excessif de la force, de mauvais traitements et d'arrestations arbitraires visant l'ensemble des organismes chargés de l'application des lois, et renforcer les mécanismes de responsabilisation (Pays-Bas) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/23/41/Add.1 - § 5	Acceptée	B51 Droit à un recours effectif D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants D33 Arrestation et détention arbitraires <b>Personnes affectées :</b> - personnes privées de liberté	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>  Certains auteurs de violences policières sont amenés à rendre des comptes, mais très peu a été accompli depuis le dernier EPU afin de réparer les violations des droits humains commises par le passé, en lien avec la lutte pour l'indépendance du Timor-Leste.
89.100 Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants et leur exploitation, y compris l'inceste, la traite des êtres humains et le trafic d'organes humains, faciliter leur accès à la justice, et assurer la réinsertion des victimes dans la société (Malaisie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	B51 Droit à un recours effectif D27 Interdiction de l'esclavage, traite F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - enfants	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.108 Mettre en place des tribunaux permanents dans l'ensemble des 13 municipalités pour améliorer l'accès à la justice, en particulier dans les zones rurales (Haïti) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	B51 Droit à un recours effectif D51 Administration de la justice et procès équitable <b>Personnes affectées :</b> - personnes vivant en zone rurale	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.96 Garantir l'accès à la justice pour l'ensemble de la population, en particulier les victimes de violence sexuelle et sexiste (Uruguay) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	B51 Droit à un recours effectif F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

<b>Thème : B54 Justice de transition</b>			
89.116 Continuer d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Commission Vérité, accueil et réconciliation et des recommandations de la Commission Vérité et amitié concernant les droits des victimes à la justice, à la vérité et à des réparations (Nouvelle-Zélande) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	B54 Justice de transition <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
<b>Thème : D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants</b>			
89.110 Redoubler d'efforts pour traduire en justice les agents du secteur de la sécurité en cas d'usage excessif de la force ou de traitement inapproprié des détenus (États-Unis d'Amérique) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants D26 Conditions de détention <b>Personnes affectées :</b> - personnes privées de liberté	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
89.80 Adopter des mesures pour prévenir la détention arbitraire et éviter une utilisation excessive de la force par les forces de sécurité (Costa Rica) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants D26 Conditions de détention D32 Disparitions forcées D33 Arrestation et détention arbitraires <b>Personnes affectées :</b> - personnes privées de liberté	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
89.78 Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer les relations entre les forces de sécurité, les organes judiciaires et la société civile, en particulier en ce qui concerne la détention arbitraire, l'usage excessif de la force lors de l'arrestation, la régularité de la procédure judiciaire, les abus de pouvoir et les actes de torture, et allouer les ressources nécessaires pour veiller à ce que ces violations ne restent pas impunies (Espagne) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D25 Interdiction de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants D26 Conditions de détention D32 Disparitions forcées D33 Arrestation et détention arbitraires D51 Administration de la justice et procès équitable <b>Personnes affectées :</b> - personnes privées de liberté	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>
<b>Thème : D27 Interdiction de l'esclavage, traite</b>			
89.103 Renforcer la législation relative à la traite des personnes (Ouganda) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D27 Interdiction de l'esclavage, traite <b>Personnes affectées :</b>	<b>Pas encore mise en œuvre</b>
<b>Thème : D29 Violence domestique</b>			
89.90 Renforcer la mise en œuvre des politiques de lutte contre la violence familiale (Angola) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D29 Violence domestique <b>Personnes affectées :</b> - femmes	<b>Partiellement mise en œuvre.</b>

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'ÉGALITÉ ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIÉ EN JUILLET 2021

89.91 Continuer à renforcer ses mesures visant à lutter contre les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles, en particulier la violence familiale, et renforcer en même temps les mesures visant à promouvoir la participation sociale des femmes et des filles (Japon) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D29 Violence domestique <b>Personnes affectées :</b> - femmes - filles	Partiellement mise en œuvre.
<b>Thème : D33 Arrestation et détention arbitraires</b>			
89.79 Reconnaître la légitimité du travail des défenseurs des droits de l'homme et leur fournir une protection, éviter les arrestations arbitraires et les actes de représailles, enquêter sur les menaces ou les attaques dont ils sont victimes et traduire les responsables en justice (Uruguay) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D33 Arrestation et détention arbitraires H1 Défenseurs des droits de l'homme <b>Personnes affectées :</b> - défenseur des droits de l'homme	Partiellement mise en œuvre.
<b>Thème : D43 Liberté d'opinion et d'expression</b>			
89.125 Mettre la nouvelle loi sur les médias en conformité avec les normes internationales, et veiller en particulier à ce qu'elle ne compromette pas le travail des journalistes, la liberté d'expression et le droit à l'information de la population (France) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression <b>Personnes affectées :</b> - médias	Mise en œuvre La loi relative aux médias a été adoptée et d'autres questions liées à la liberté d'expression sont soulevées dans le présent document.
89.126 Prendre de nouvelles mesures pour garantir la liberté d'expression (Japon) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression <b>Personnes affectées :</b>	Partiellement mise en œuvre. Le gouvernement timorais semble avoir pris en considération les critiques suscitées par sa proposition de réintroduire la diffamation dans le Code pénal, et les projets de loi sont actuellement en attente.
89.127 Continuer à prendre des mesures pour garantir la liberté de la presse et des médias (Namibie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D43 Liberté d'opinion et d'expression <b>Personnes affectées :</b> - médias	Partiellement mise en œuvre.
<b>Thème : D51 Administration de la justice et procès équitable</b>			
89.105 Prendre des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre efficacement le Plan stratégique du secteur de la justice, y compris en densifiant le réseau de tribunaux dans les municipalités (Viet Nam) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D51 Administration de la justice et procès équitable <b>Personnes affectées :</b> - général	Aucune information.
89.107 Renforcer les institutions judiciaires et développer l'utilisation de tribunaux mobiles (Mongolie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D51 Administration de la justice et procès équitable <b>Personnes affectées :</b> - juges, avocats et procureurs	Aucune information.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

89.111 Faire en sorte que les violations commises par des membres des forces de sécurité soient soumises à des procédures judiciaires (France) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D51 Administration de la justice et procès équitable <b>Personnes affectées :</b> - juges, avocats et procureurs	Pas encore mise en œuvre.
89.114 Reconsidérer la décision d'expulser les juges, les procureurs et les autres professionnels étrangers qui contribuent à la réforme judiciaire du Timor-Leste (Espagne) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D51 Administration de la justice et procès équitable <b>Personnes affectées :</b> - juges, avocats et procureurs	Aucune information.
89.117 Hiérarchiser et régler les crimes du passé, notamment en accélérant l'examen et l'approbation des projets de loi portant réparations et l'Institut de la mémoire (Norvège) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D51 Administration de la justice et procès équitable <b>Personnes affectées :</b> - juges, avocats et procureurs	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : D8 Droits relatifs au mariage et à la famille</b>			
89.57 Finaliser et mettre en œuvre la politique relative au système de protection de l'enfance et de la famille (Turquie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D8 Droits relatifs au mariage et à la famille E24 Droit à la sécurité sociale <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Aucune information.
89.122 Accroître le soutien aux programmes et initiatives en renforçant les partenariats avec les parties prenantes concernées, les programmes des Nations Unies et la société civile visant à introduire la planification familiale dans les zones rurales (Haïti) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D8 Droits relatifs au mariage et à la famille E43 Accès aux services de santé sexuelle et reproductive <b>Personnes affectées :</b> - personnes vivant en zone rurale	Aucune information.
89.98 Intensifier les mesures de lutte contre la violence à l'encontre des enfants, en particulier en mettant en œuvre l'interdiction de tous les châtiments corporels dans tous les contextes, y compris au sein de la famille, dans les structures de protection de remplacement et à l'école, comme indiqué dans le projet de Code de l'enfant (Brésil) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	D8 Droits relatifs au mariage et à la famille E51 Droit à l'éducation - Général F32 Enfants : environnement familial et soins alternatifs <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Aucune information.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FEVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

<b>Thème : E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre</b>			
89.39 Continuer de travailler pour les catégories les plus démunies de la population en renforçant les politiques sociales (République bolivarienne du Venezuela) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/23/41/Add.1, 5	Acceptée	E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre</b> Certains projets sont susceptibles d'avoir été reportés face à la pandémie mondiale de COVID-19 ; le gouvernement timorais doit toutefois veiller à ce que les prestations sociales et l'assistance destinées à certaines personnes durant le confinement soient octroyées en fonction des besoins et ne donnent pas lieu à des discriminations.
89.148 Accroître les investissements dans l'éducation, de sorte que les générations futures soient mieux à même de participer au développement économique et social du pays et continuer à prendre des mesures pour éliminer les châtiments corporels dans les écoles (Nouvelle-Zélande) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général E51 Droit à l'éducation - Général F32 Enfants : environnement familial et soins alternatifs <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre</b>
89.73 Redoubler d'efforts pour reconnaître et valoriser la contribution des femmes au développement économique, social et politique, sortir les femmes de la pauvreté et fournir aux femmes victimes de violence une protection et des recours en justice adéquats (Malaisie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E1 Droits économiques, sociaux et culturels - questions relatives à la mise en œuvre E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	<b>Pas encore mise en œuvre</b>
<b>Thème : E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général</b>			
89.132 Prêter une attention particulière sur le plan multisectoriel aux situations socioéconomiques défavorables existant dans les zones rurales (Cabo Verde) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général <b>Personnes affectées :</b> - personnes vivant en zone rurale	Aucune information.
89.135 Poursuivre la mise en œuvre de politiques pour le développement de sa population, y compris des mesures visant à éliminer la pauvreté et à assurer la sécurité alimentaire (Pakistan) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général E22 Droit à l'alimentation <b>Personnes affectées :</b> - général	Aucune information.
89.133 Redoubler d'efforts pour améliorer le niveau de vie de base, y compris la santé et le système éducatif (République de Corée) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général E41 Droit à la santé - Général E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - général	Aucune information.

<b>Thème : E22 Droit à l'alimentation</b>			
89.136 Poursuivre la mise en œuvre de programmes de lutte contre la malnutrition dans les hôpitaux et de programmes de sensibilisation sur la nutrition à l'intention de la population (République bolivarienne du Venezuela) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E22 Droit à l'alimentation <b>Personnes affectées :</b> - général	Aucune information.
<b>Thème : E26 Droits de l'homme &amp; eau potable et assainissement</b>			
89.154 Doubler les investissements dans l'agriculture pour protéger les sources d'eau, reconstituer les semences des agriculteurs, améliorer les exportations, vacciner le bétail et les volailles, et encourager une alimentation diversifiée et plus nutritive (Haïti). <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E26 Droits de l'homme & eau potable et assainissement <b>Personnes affectées :</b> - général	Aucune information.
89.149 Adopter des mesures concrètes et des programmes pour lutter efficacement contre les causes des taux élevés d'abandon scolaire chez les filles, telles que les grossesses précoces, la violence sexiste et l'absence d'installations sanitaires adéquates dans les écoles, et veiller à leur mise en œuvre, y compris en fournissant les fonds nécessaires (Slovénie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E26 Droits de l'homme & eau potable et assainissement E51 Droit à l'éducation - Général F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes - filles	Pas encore mise en œuvre
<b>Thème : E31 Droit au travail</b>			
89.130 Continuer à investir des ressources afin de fournir une éducation et une formation pertinentes pour améliorer l'employabilité de ses citoyens, en particulier les jeunes et les chômeurs et accorder la priorité à cette action (Singapour) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E31 Droit au travail E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b>	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : E41 Droit à la santé - Général</b>			
89.137 Poursuivre ses efforts pour veiller à ce que la population ait accès aux services de santé, en particulier dans les zones rurales (Brunei Darussalam) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E41 Droit à la santé - Général <b>Personnes affectées :</b> - personnes vivant en zone rurale	Pas encore mise en œuvre.
89.138 Continuer à promouvoir les services de santé et à mieux garantir le droit à la santé de la population (Chine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E41 Droit à la santé - Général <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.

89.139 Poursuivre ses efforts pour améliorer l'accès aux services de santé (Maldives) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E41 Droit à la santé - Général <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.
89.143 Intensifier les efforts visant à réduire la mortalité maternelle en élargissant la couverture et la qualité des services, des biens et des établissements de santé en mettant l'accent sur les soins de santé maternelle (Pays-Bas) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E41 Droit à la santé - Général E43 Accès aux services de santé sexuelle et reproductive <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
89.140 Redoubler d'efforts pour fournir des services de santé adéquats et une éducation globale pour tous (Thaïlande) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E41 Droit à la santé - Général E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.
89.141 Accroître le pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation (Australie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E41 Droit à la santé - Général E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.
89.152 Prendre des mesures pour faire en sorte que les groupes vulnérables, en particulier les enfants handicapés, continuent d'avoir accès à un enseignement gratuit dans un environnement d'apprentissage inclusif (Brunei Darussalam) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E41 Droit à la santé - Général E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : E51 Droit à l'éducation - Général</b>			
89.59 Mettre en place un plan d'action national de mise en œuvre, avec le mandat spécial de maintenir les filles à l'école, en particulier dans les zones rurales, répondre à leurs besoins spécifiques et les aider dans l'enseignement secondaire (Haïti) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - filles	Pas encore mise en œuvre.
89.144 Renforcer l'accès à l'éducation, en particulier pour les secteurs les plus vulnérables de la population (Angola) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - personnes/groupes vulnérables	Pas encore mise en œuvre.
89.145 Garantir le droit à l'accès à une éducation de qualité pour les groupes vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants (République démocratique populaire lao) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - femmes - enfants - personnes/groupes vulnérables	Pas encore mise en œuvre.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

89.146 Continuer de promouvoir les politiques et programmes en faveur de l'accès à l'éducation pour tous, ainsi qu'à l'alphabétisation (Libye) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.
89.147 Poursuivre les efforts visant à accroître la qualité et l'accessibilité à l'éducation, y compris le financement adéquat de la formation et du contrôle des enseignants (Norvège) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - général	Pas encore mise en œuvre.
89.151 Continuer à appliquer et à accroître l'efficacité des politiques nationales relatives aux personnes en situation de handicap, notamment s'agissant de l'accès à l'éducation et aux services publics et des possibilités d'emploi, ainsi que des programmes de formation et de sensibilisation appropriés pour intégrer les droits des personnes en situation de handicap (Malaisie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E51 Droit à l'éducation - Général <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
89.72 Prendre des mesures pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes, en particulier sur les questions relatives à la violence, aux droits fonciers, au droit au travail, au droit à l'éducation et à d'autres formes d'inégalité entre les sexes (Espagne) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	E51 Droit à l'éducation - Général F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : F1 Femmes</b>			
89.45 Continuer à protéger les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants (Sénégal) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F1 Femmes F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - femmes - enfants	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : F11 Promotion de la femme</b>			
89.129 Continuer de promouvoir l'autonomisation des femmes et favoriser leur participation au fonctionnement de l'appareil de l'État, sous tous ses aspects (Népal) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F11 Promotion de la femme <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
89.128 Renforcer l'autonomisation des femmes et leur représentation dans tous les secteurs (République démocratique populaire lao) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F11 Promotion de la femme F14 Participation des femmes à la vie politique et publique <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FEVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

<b>Thème : F12 Discrimination à l'égard des femmes</b>			
89.5 Mettre en œuvre la recommandation faite en 2015 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Suisse) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
89.70 Poursuivre la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes et à offrir davantage de possibilités aux femmes d'améliorer leur statut social, économique et politique dans la société (Singapour) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
89.74 Poursuivre la mise en œuvre de politiques visant à protéger les droits des femmes et des filles, y compris des mesures juridiques contre la violence et la discrimination (Pakistan) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b>	Pas encore mise en œuvre.
89.75 Mettre le Code civil en pleine conformité avec ses obligations et engagements internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour s'assurer que les partenariats civils et les mariages de facto non traditionnels ou non catholiques, sont reconnus par le Code civil et que les femmes ont les mêmes droits que les hommes en matière de succession et de propriété foncière (Canada) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
89.76 Renforcer le cadre juridique afin de garantir l'égalité entre les sexes et l'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (Chili) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)	Pas encore mise en œuvre.
89.77 Élaborer et adopter des mesures juridiques et administratives pour enquêter sur des actes de discrimination, de stigmatisation et de violence à l'égard des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transsexuels et des intersexuels, et sanctionner de tels actes (Argentine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes <b>Personnes affectées :</b> - personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)	Pas encore mise en œuvre.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FÉVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

89.86 Poursuivre les efforts visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en menant des programmes de sensibilisation du public sur la question (France) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/23/41/Add.1 - § 5	Acceptée	F12 Discrimination à l'égard des femmes F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : F13 Violence fondée sur le sexe</b>			
89.83 Continuer à élaborer des programmes pour la réinsertion des victimes de la violence fondée sur le sexe, à fournir un appui psychosocial et à sensibiliser le public (République bolivarienne du Venezuela) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
89.89 Collaborer avec la société civile et les autorités locales pour lutter contre la violence familiale et sexuelle et fournir au Groupe des personnes vulnérables de la police nationale des ressources suffisantes pour maintenir une présence adéquate dans tout le pays (États-Unis d'Amérique) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F13 Violence fondée sur le sexe <b>Personnes affectées :</b> - femmes	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection</b>			
89.35 Conclure le code de l'enfance en y incluant des dispositions spécifiques pour la protection des enfants contre la discrimination, la maltraitance, l'exploitation, la négligence et la violence (Portugal) ; <b>Source de la position</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Pas encore mise en œuvre.
89.58 Adopter un plan d'action national pour les droits de l'enfant (Algérie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Mise en œuvre. Un plan d'action national pour les droits des enfants existe, mais son degré d'application n'est pas clair.
89.94 Renforcer les mesures de protection des droits de l'enfant, en vue d'éviter la pratique du mariage précoce (Italie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Pas encore mise en œuvre.
89.99 Poursuivre les efforts entrepris pour protéger les enfants contre la violence, la négligence et la maltraitance, y compris par l'adoption du Code de l'enfant, et veiller à ce que la stratégie nationale de protection de l'enfance 2011-2030 soit effectivement mise en œuvre (France) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Pas encore mise en œuvre.

**TIMOR-LESTE : VERS PLUS D'EGALITE ET D'INCLUSION**

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES -

40<sup>e</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (JANVIER-FEVRIER 2022)

PUBLIE EN JUILLET 2021

89.102 Renforcer encore les mesures de protection des enfants et des femmes contre toutes les formes de violence (Myanmar) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Pas encore mise en œuvre.
89.118 Continuer de renforcer les initiatives prises pour que les droits et les responsabilités des enfants et des adolescents en conflit avec la loi soient pris en compte (République bolivarienne du Venezuela) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection <b>Personnes affectées :</b> - enfants	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : F4 Personnes en situation de handicap</b>			
89.60 Poursuivre les consultations en vue de créer un conseil national du handicap et de mettre au point une stratégie claire et intégrée sur les besoins en matière de réadaptation (Chili) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F4 Personnes en situation de handicap <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
89.61 Finaliser la mise en place et faciliter le fonctionnement d'un conseil national pour les personnes en situation de handicap (Maldives) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F4 Personnes en situation de handicap <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
89.150 Prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité de sa politique nationale relative aux droits des personnes en situation de handicap (Brésil) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	F4 Personnes en situation de handicap <b>Personnes affectées :</b> - personnes en situation de handicap	Pas encore mise en œuvre.
<b>Thème : G4 Migrants</b>			
89.43 Continuer d'adopter des mesures pour accroître le taux de délivrance de certificats de naissance, en particulier dans les zones rurales, tout en prenant des dispositions spécifiques pour enregistrer les enfants de migrants à la naissance (Turquie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	G4 Migrants <b>Personnes affectées :</b> - personnes migrantes	Pas encore mise en œuvre.
89.153 Examiner la possibilité d'assurer la mise en œuvre du droit de vote des travailleurs migrants timorais résidant à l'étranger (Ukraine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	G4 Migrants <b>Personnes affectées :</b> - personnes migrantes	Pas encore mise en œuvre.
89.104 Promouvoir des réformes judiciaires et continuer de réduire le nombre annuel d'affaires en instance (Chine) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Acceptée	<b>Personnes affectées :</b> - juges, avocat-e-s et procureur-e-s	Pas encore mise en œuvre.

<b>Thème : A12 Acceptation des normes internationales</b>			
89.28 Ratifier la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (Arménie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Notée	A12 Acceptation des normes internationales <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.26 Ratifier, sans réserves, la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (Uruguay) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Notée	A12 Acceptation des normes internationales A13 Réserves <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.25 Ratifier les amendements de Kampala au Statut de Rome (Suisse) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Notée	A12 Acceptation des normes internationales B11 Droit international humanitaire B52 Impunité <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.24 Ratifier la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Arménie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Notée	A12 Acceptation des normes internationales B13 Génocide <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
89.23 Adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Australie) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Notée	A12 Acceptation des normes internationales D6 Droits relatifs au nom, à l'identité, à la nationalité <b>Personnes affectées :</b> - général - apatrides	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>
<b>Thème : D8 Droits relatifs au mariage et à la famille</b>			
89.121 De fixer l'âge du mariage dans la législation et dans la pratique à 18 ans au minimum pour les deux sexes, sans exception, traditionnelles ou autres, et de sensibiliser le public à cette loi (Haïti) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Notée	D8 Droits relatifs au mariage et à la famille <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>  Les jeunes filles peuvent se marier à l'âge de 17 ans, ou 16 ans avec l'accord parental. Un rapport du Fonds des Nations unies pour la population datant de 2017 indique que 19 % des femmes se marient avant d'avoir 18 ans.
<b>Thème : E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général</b>			
89.134 Étudier l'introduction d'un revenu de base universel pour tous les citoyens de plus de 18 ans du Timor-Leste, sans conditions préalables, les paiements étant effectués grâce aux intérêts des investissements réalisés par des redevances pétrolières (Haïti) ; <b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5	Notée	E21 Droit à un niveau de vie suffisant - général <b>Personnes affectées :</b> - général	<b>Pas encore mise en œuvre.</b>

<b>Thème : F12 Discrimination à l'égard des femmes</b>			
<p>89.120 Porter l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons, conformément à la recommandation générale/observation générale conjointe no 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et no 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables (2014) (Panama) ;</p> <p><b>Source de la position :</b> A/HRC/34/11/Add.1 - § 5</p>	<p>Notée</p>	<p>F12 Discrimination à l'égard des femmes F31 Enfants : définition ; principes généraux ; protection</p> <p><b>Personnes affectées :</b> - femmes</p>	<p><b>Pas encore mise en œuvre</b></p> <p>Les jeunes filles peuvent se marier à l'âge de 17 ans, ou 16 ans avec l'accord parental. Selon un rapport du Fonds des Nations unies pour la population, les pratiques telles que le versement d'une dot à la famille de la jeune fille, les mariages précoces ou forcés, y compris à l'auteur d'un viol, n'ont pas encore été abolies.</p>

**AMNESTY INTERNATIONAL  
EST UN MOUVEMENT  
MONDIAL DE DÉFENSE DES  
DROITS HUMAINS.  
LORSQU'UNE INJUSTICE  
TOUCHE UNE PERSONNE,  
NOUS SOMMES TOUTES ET  
TOUS CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



[info@amnesty.org](mailto:info@amnesty.org)



+44 (0)20 7413 5500

PRENEZ PART A LA CONVERSATION



[www.facebook.com/AmnestyGlobal](http://www.facebook.com/AmnestyGlobal)



[@AmnestyOnline](https://twitter.com/AmnestyOnline)